

Plan d'action pour le secteur biologique



Exploiter notre plein potentiel
de développement



**Ce document a été réalisé par le ministère
de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation**

Coordination

Direction du développement et de l'innovation

Révision linguistique

L'Espace-mot

Photographies

Étienne Boucher, Éric Labonté, Marc Lajoie,
Janie Malenfant et Olivier Malenfant, MAPAQ

Conception graphique

Marjorie Blais Simard

Édition

Direction des communications

© Gouvernement du Québec, 2010

Dépôt légal : 2010
Bibliothèque et Archives nationale du Québec

ISBN 978-2-550-58686-9 (PDF)



Depuis la réservation de l'appellation biologique, il y a dix ans, le nombre d'entreprises qui produisent, transforment ou offrent des aliments certifiés biologiques a triplé, puisque la demande pour des aliments biologiques d'origine québécoise croît constamment. En effet, avec une progression annuelle moyenne de 15 %, la production biologique représente actuellement environ 2 % du marché global de l'alimentation.

De plus en plus de consommateurs attachent une importance grandissante à la provenance des produits et aux questions environnementales. Parce qu'elle tient compte de ces préoccupations à l'égard du développement durable, la production biologique représente un créneau d'avenir très prometteur au Québec. Le principal défi qui se pose sera de répondre à la demande des consommateurs tant sur le marché québécois que sur les marchés d'exportation.

En outre, l'approvisionnement local en produits biologiques engendrera des retombées positives sur l'occupation du territoire, sur le développement régional et sur l'économie locale.

C'est donc avec plaisir et fierté que je présente ici le premier Plan d'action pour le secteur biologique. Ce plan poursuit deux grands objectifs : augmenter de 20 % la superficie consacrée à la production biologique au Québec et accroître de 300 le nombre d'entreprises à l'œuvre dans ce secteur. Ce dernier objectif s'inscrit dans une cible globale du Ministère qui vise à augmenter de 500 le nombre d'entreprises d'ici la fin de l'année 2015.

La table est ainsi mise pour que les produits biologiques québécois se taillent une place de choix dans l'assiette et dans le cœur des Québécoises et des Québécois!

Le député de Kamouraska-Témiscouata,
ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation,
ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes
et de la Réforme des institutions démocratiques, leader adjoint du gouvernement
et ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent,

Claude Bécharde

En croissance soutenue depuis près d'une décennie, le secteur de l'agriculture biologique représente un des secteurs agroalimentaires des plus prometteurs. Toutefois, la majorité des produits vendus dans le commerce de détail au Québec proviennent de l'extérieur de la province. Le secteur de la production accuse un retard important en ce qui concerne la réponse à la demande des consommateurs et aux exigences des transformateurs.



Actuellement, le Québec compte plus d'un millier d'entreprises de production et de transformation qui n'arrivent pas à suffire à la demande. Il est donc nécessaire d'augmenter l'offre de produits biologiques québécois, particulièrement sur le marché intérieur. Toutefois, les entreprises québécoises ne sont pas en mesure actuellement de saisir pleinement le potentiel de développement qui s'offre à elles; certaines contraintes techniques, agronomiques et de mise en marché freinent le développement de la production.



Le rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois recommandait notamment que le gouvernement soutienne davantage la production biologique pour mieux répondre aux attentes des consommateurs québécois.

De concert avec les partenaires et acteurs du milieu, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation met donc en œuvre le Plan d'action pour le secteur biologique. Ce plan vise à accroître l'offre de produits biologiques, à remplacer les importations par des produits du Québec et à favoriser l'exportation de certains produits biologiques québécois sur les marchés extérieurs. Il s'articule autour de trois grandes orientations :

- Créer un environnement d'affaires favorable à la croissance du secteur biologique;
- Appuyer le développement des secteurs de la production et de la transformation de produits biologiques;
- Appuyer la commercialisation des produits biologiques au Québec et à l'extérieur de la province.

ORIENTATION 1 – CRÉER UN ENVIRONNEMENT D’AFFAIRES FAVORABLE À LA CROISSANCE DU SECTEUR BIOLOGIQUE

Les ventes de produits biologiques connaissent une forte croissance depuis près d’une décennie. Cette augmentation s’explique notamment par le fait que le mode de production biologique répond aux tendances actuelles et correspond aux valeurs des consommateurs.

Le secteur biologique est régi par une réglementation qui constitue la base de sa crédibilité, le fondement même de son développement. Par conséquent, la production, la transformation et la commercialisation des produits biologiques sont soumises à des règles strictes que les entreprises ne peuvent ignorer. Les exigences québécoises et canadiennes qui encadrent les activités du secteur biologique doivent permettre aux entreprises de se développer et de demeurer compétitives sur les marchés.

Dans ce contexte, il est nécessaire que les entreprises évoluent dans un environnement d’affaires favorable qui leur permettra d’accéder aux marchés. Elles doivent être en mesure de bien percevoir tous les signaux afin d’accroître leur capacité concurrentielle. Pour atteindre cet objectif, le secteur biologique doit se doter d’un plan de développement et le mettre en œuvre rapidement.

OBJECTIF

Appuyer l’élaboration et la mise en œuvre d’un plan de développement pour le secteur biologique québécois

Action 1 Soutenir la coordination et les orientations du secteur biologique

Le Ministère soutient la Filière biologique du Québec pour l’élaboration d’un plan de développement du secteur biologique et la mise en œuvre d’activités qui en découlent. Ce plan s’articulera autour de deux objectifs spécifiques : le maintien et le développement de la capacité concurrentielle du secteur biologique québécois ainsi que la communication et l’information stratégique.

Les activités de la Filière seront liées notamment à la veille réglementaire afin d’accompagner l’industrie dans l’évolution du cadre légal et réglementaire associé à l’appellation biologique. La Filière aura également pour rôle de favoriser le réseautage entre les différents maillons de la chaîne agroalimentaire, de valoriser l’appellation biologique, de promouvoir les produits biologiques québécois et de recueillir l’information stratégique qu’elle transmettra à l’industrie par la suite.



Moyen	Soutien financier à la Filière biologique du Québec
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration d'un plan de développement du secteur biologique • Nombre d'activités liées à la veille réglementaire et à la représentation de l'industrie auprès des instances concernées par l'encadrement réglementaire • Nombre de communications transmises aux entreprises • Nombre d'activités de concertation réalisées
Cibles	<ul style="list-style-type: none"> • Dépôt d'un plan de développement en juin 2010 • Participation aux comités techniques des normes biologiques canadiennes et représentation de l'industrie lors des activités liées à l'encadrement réglementaire fédéral • Publication de trois communications chaque année (bulletin de veille, journée d'information, communiqué, etc.) • Réalisation de deux activités de concertation par année regroupant les différents acteurs d'un même secteur

ORIENTATION 2 – APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DES SECTEURS DE LA PRODUCTION ET DE LA TRANSFORMATION DE PRODUITS BIOLOGIQUES

Au Québec, depuis la réservation de l'appellation biologique en février 2000, le nombre d'entreprises qui produisent et transforment des produits biologiques a plus que triplé, passant de 325 à plus de 1 000 entreprises. Le marché de l'exportation absorbe une grande partie des produits biologiques québécois, alors que la majorité des produits vendus dans le commerce de détail au Québec sont importés. Les entreprises de production et de transformation n'arrivent pas à satisfaire la demande des consommateurs, et ce, autant sur les marchés intérieurs qu'extérieurs.

Les contraintes techniques et agronomiques constituent un frein majeur à la conversion des entreprises. Les besoins sur le plan de la recherche appliquée, de l'adaptation et du transfert technologiques pour assurer le développement du secteur sont manifestes, comme en témoignent les travaux du groupe de travail sur les besoins de recherche du Comité agriculture biologique du Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec. Il est nécessaire d'identifier et d'évaluer de nouvelles pistes de solution aux problèmes techniques qui limitent le développement du secteur pour donner la possibilité aux entreprises québécoises d'occuper davantage les marchés avec leurs produits biologiques.

Le secteur biologique québécois doit se doter d'outils pour accéder à de l'information nouvelle susceptible de l'aider à résoudre les problèmes auxquels il se heurte. Cette information servira à favoriser la réalisation de projets et à stimuler l'innovation. Le soutien apporté s'inscrit dans un objectif général qui vise à augmenter de 50 % le nombre d'entreprises qui produisent ou transforment des produits biologiques. Cette augmentation correspond à 500 entreprises de plus d'ici la fin de l'année 2015.

OBJECTIF : 2.1

Favoriser l'innovation ainsi que l'acquisition et le transfert du savoir

Action 2.1.1

Appuyer la recherche, l'adaptation technologique et le transfert du savoir-faire

Un nouveau programme d'aide financière comportant trois volets est mis en place pour appuyer le développement des entreprises. Il vise à améliorer la capacité concurrentielle du secteur biologique au Québec. Pour atteindre cet objectif, il soutient financièrement la réalisation de projets collectifs et concertés qui répondent aux orientations et aux priorités du secteur.



🕒 Adaptation technologique, transfert du savoir-faire et recherche appliquée

Mise en œuvre de projets d'adaptation technologique, de transfert d'information, de réseautage et d'échanges avec des experts étrangers

Moyen	Volet 1 du Programme Innovbio : Appui à l'adaptation technologique et au transfert d'expertise pour les exploitations biologiques ou en processus de conversion
Indicateur	Nombre de projets soutenus financièrement
Cible	Soutien de 50 projets pour la durée du plan d'action

🕒 Activités de perfectionnement pour les conseillers et les producteurs agricoles

Mise sur pied d'activités de perfectionnement à l'intention des conseillers et des producteurs pour favoriser le transfert d'information nouvelle liée à la recherche appliquée, à l'adaptation technologique et à la gestion en production biologique

Moyen	Volet 2 du Programme Innovbio : Appui à la conception et à la réalisation d'activités de perfectionnement pour les producteurs agricoles et les conseillers
Indicateur	Nombre d'activités de perfectionnement soutenues financièrement
Cible	Réalisation de 20 activités de perfectionnement pour la durée du plan d'action

🕒 Développement du secteur biologique en région

Réalisation de projets visant à résoudre des problèmes régionaux mis en évidence par une analyse des enjeux liés au développement du secteur biologique

Moyen	Volet 3 du Programme Innovbio : Appui au développement du secteur biologique par le soutien de projets régionaux visant à résoudre des problèmes identifiés
Indicateur	Nombre de projets soutenus financièrement
Cible	Appui à la réalisation de 15 projets pour la durée du plan d'action

Action 2.1.2 Mettre en place une veille technologique en agriculture biologique

Le Ministère soutient financièrement la mise en place d'une structure de veille technologique qui inclut un réseau d'information basé sur les besoins et les priorités du milieu. Cette veille comporte un volet consacré à la vulgarisation et à la diffusion de l'information recueillie afin que celle-ci puisse être utilisée dans les entreprises.

Moyens	<ul style="list-style-type: none">• Mise en place d'une structure de veille• Réalisation d'activités pour diffuser de l'information à la clientèle
Indicateur	Nombre de sujets traités lors de la veille
Cibles	<ul style="list-style-type: none">• Structure de veille opérationnelle en 2011• Traitement, dans le cadre de la veille, de 75 % des sujets déterminés par le secteur

OBJECTIF : 2.2

Accroître la superficie consacrée à l'agriculture biologique et le nombre d'entreprises qui pratiquent ce mode de production

Action 2.2.1 Accroître la superficie consacrée à l'agriculture biologique

Un nouveau programme d'aide financière est mis en place pour appuyer le développement de l'agriculture biologique en favorisant la conversion d'activités agricoles non biologiques en agriculture biologique. Ce programme s'adresse aux entreprises agricoles qui sont en démarrage ou en processus de conversion et aux entreprises de production biologique qui augmentent la superficie de leurs cultures. Il vise à compenser une partie des frais associés à l'application des techniques de production biologique dans le cadre de l'établissement de nouvelles superficies sous le mode de production biologique.

Moyen	Volet 2 du Programme d'appui à la conversion à l'agriculture biologique : Soutien à la production biologique pour les entreprises en processus de conversion ou en démarrage
Indicateur	Nombre d'hectares convertis en production biologique
Cible	Accroissement de 20 % des superficies consacrées à la production biologique d'ici 2014

Action 2.2.2

Offrir un soutien pour accroître le nombre d'entreprises qui pratiquent l'agriculture biologique

Le Ministère offre un soutien financier aux entreprises agricoles qui désirent mieux s'organiser afin de répondre aux exigences liées à la certification biologique.

Moyen	Volet 1 du Programme d'appui à la conversion à l'agriculture biologique : Services-conseils pour aider une entreprise agricole à s'organiser afin de répondre aux exigences liées à la certification
Indicateur	Nombre d'entreprises soutenues financièrement
Cible	Soutien de 40 entreprises par année

Action 2.2.3

Mettre en place des services-conseils de deuxième ligne en agriculture biologique

Le Ministère appuie financièrement le développement et la mise en place d'une structure qui permettra de fournir des services-conseils de deuxième ligne aux conseillers offrant des conseils techniques en agriculture biologique.



Moyen	Offre de services-conseils de deuxième ligne et plan de formation aux conseillers
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de demandes traitées • Nombre de conseillers participant aux formations
Cibles	<ul style="list-style-type: none"> • Traitement de 50 demandes par année • Participation de 20 conseillers par année aux formations

ORIENTATION 3 – APPUYER LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS BIOLOGIQUES AU QUÉBEC ET À L'EXTÉRIEUR DE LA PROVINCE

Outre les défis techniques que doivent relever les producteurs, l'accès aux marchés constitue une difficulté de taille pour le secteur biologique. En effet, les entreprises doivent respecter une série d'exigences, mais elles ne sont pas toutes en mesure de le faire. Elles doivent également faire face à la concurrence mondiale pour pouvoir placer leurs produits sur les tablettes des détaillants.

Les consommateurs de produits biologiques accordent toutefois une grande importance à la provenance des produits. Un approvisionnement local permettrait de répondre à leur préoccupation et aurait une incidence positive sur l'environnement, l'occupation du territoire, le développement régional et l'économie locale. De nombreux consommateurs qui ont l'intention d'acheter des produits biologiques veulent plus d'information avant de passer à l'action. Une information claire et objective sur les techniques de production biologique ainsi que sur la garantie qu'offre la réglementation qui encadre les activités des entreprises s'avère essentielle pour gagner la confiance de ces nouveaux consommateurs.

La façon de commercialiser les produits biologiques québécois doit permettre de bien les positionner par rapport à la concurrence. L'adoption de stratégies de mise en marché novatrices qui répondent aux exigences actuelles et la diffusion d'une information pertinente aux consommateurs visent à accroître la part de marché des entreprises québécoises.



OBJECTIF

Augmenter les ventes de produits biologiques québécois

Action 3.1

Valoriser l'appellation biologique et promouvoir les produits biologiques québécois auprès des consommateurs

Une stratégie de communication pour valoriser l'appellation biologique et promouvoir les produits biologiques québécois sera élaborée et mise en œuvre. Elle aura pour objet d'améliorer les connaissances des consommateurs au sujet des produits biologiques et d'augmenter leur confiance à l'égard de l'appellation biologique.

Moyen	Développement et mise en œuvre d'une stratégie de communication visant à valoriser l'appellation biologique et à promouvoir les produits biologiques québécois
Indicateur	Degré d'avancement de la stratégie de communication
Cible	Début de la mise en œuvre de la stratégie d'ici mars 2011

Action 3.2

Appuyer la mise en marché des produits biologiques québécois

Un nouveau programme d'aide financière est en vigueur afin d'appuyer la mise en marché des produits biologiques québécois. Il a pour objectif d'améliorer la capacité concurrentielle des entreprises.

Moyen	Volet 1 du Programme d'appui à la mise en marché des produits biologiques : Appui à la mise en marché des produits biologiques, au maintien de la reconnaissance et à la mise en valeur de l'appellation sur les marchés occupés ou en développement
Indicateur	Nombre de projets soutenus financièrement
Cible	Soutien de 20 projets pour la durée du plan d'action

Action 3.3

Soutenir la réalisation de projets de chaînes de valeur

Un nouveau programme est mis en place afin d'appuyer la création de chaînes de valeur en favorisant l'établissement de liens d'affaires entre les différents maillons du secteur.

Moyen	Volet 2 du Programme d'appui à la mise en marché des produits biologiques : Appui à la création de chaînes de valeur
Indicateur	Nombre de projets soutenus financièrement
Cible	Soutien de deux projets-pilotes par année

Action 3.4

Accroître les connaissances au sujet du marché des produits biologiques

Pour dresser le portrait du secteur biologique québécois, le Ministère réalisera des études et des sondages ou appuiera financièrement de telles démarches.

L'état actuel des connaissances sur le secteur biologique québécois et sur son environnement d'affaires présente des lacunes importantes. La réalisation d'études et de sondages constitue un moyen d'obtenir des données précises qui serviront à dresser un portrait du secteur biologique ainsi qu'à suivre et à caractériser son évolution.





Agriculture, Pêcheries
et Alimentation

Québec



La fierté
d'en vivre
Le plaisir
de s'en nourrir